SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal
M. Darius AZARPEY (PLR), Président
Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), vice-Présidente
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)		Mme Carole LAPAIRE (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	*excusé*	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
Mme Alexandra de COULON (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)	
M. Emmanuel CURTET (PDC)		M. Jérôme PONTI (PLR)	
M. François FREY (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)		M. Roland SUTTER (PLR)	
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)	*excusée*
M. André KAELIN (PDC)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)	

Membres du Conseil administratif
Mme Francine de PLANTA (PLR), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, les Conseillères et Conseillers municipaux, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 26 mai 2020.

Il explique qu'en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, cette séance se déroule à la salle communale, afin de garantir le respect des directives de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP) et du Service du médecin cantonal. De plus, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020, seules sont admises les séances extraordinaires au sens de l'article 14 LAC. De ce fait, l'habituel point consacré aux questions au Conseil administratif n'est pas admis pour une telle séance et ne figure donc pas à l'ordre du jour. De plus, l'accès du public étant proscrit, cette séance est diffusée en direct sur le site internet de la commune.

M. le Président annonce que Mme VIQUERAT, accidentée, et M. BIRCHLER, mobilisé avec l'armée dans la lutte contre le COVID-19, sont excusés.

Il indique que Mme VIQUERAT tient à transmettre ses amitiés à l'assemblée et sa vive émotion à ne pas pouvoir être présente à cette séance. Elle tient également à souligner le plaisir de servir sa commune et à côtoyer les membres du Conseil municipal durant 14 ans.

Mot du Président

M. le Président prononce un discours à l'occasion de sa dernière séance en tant que Président du Conseil municipal.

« C'est une séance en tous points extraordinaire que nous vivons ce soir. Entre autres caractéristiques, celles de cette séance sont d'être la première qui nous réunit depuis la pandémie et la suspension de nos activités, la dernière que, personnellement, j'ai la chance de présider et la dernière aussi de cette législature pour nous tous. Alors s'il m'arrivait jusqu'ici parfois de m'éterniser et de prendre la parole très

longtemps en début de séance, je vous prie de m'excuser pour ce discours qui sera sans doute le plus long que j'aurai prononcé.

1er Conseil municipal après la crise

Le plus long d'abord, je vous l'ai dit, parce qu'il s'agit de notre première séance depuis la suspension de nos activités. Les directives et les recommandations nous poussent aujourd'hui, vous pouvez le voir, à siéger dans des conditions très spéciales. Si, en observant cette salle, la disposition des tables, les mesures prises pour filmer et diffuser cette séance sur le site internet de la commune et les efforts fournis pour rendre – malgré tout – agréable notre activité politique ce soir, on peut déjà penser que le personnel de la mairie a fait du bon travail. J'aimerais souligner qu'il s'agit ici d'un millième de l'immense engagement que notre personnel communal a pris ces dernières semaines. Je tiens à ce que nous félicitions Nathalie, Loraine, Tania, ainsi que tous les collaborateurs et que nous les remercions pour leur implication sans relâche dans des moments qui ont été incroyablement complexes à gérer aux côtés de notre Conseil administratif. Je vous propose que nous les applaudissions.

Applaudissements.

J'aimerais dans la même optique vous donner trois chiffres qui m'ont été communiqués par le service social de la mairie. Pour revenir sur la plateforme d'aide aux ainés qui a été lancée par la commune : plus de 1200 personnes ont été informées des services proposés par cette plateforme, vous le savez, on parle de courses, de promenades de chien et de toute autre aide quotidienne, près de 180 personnes ont pu faire appel à l'aide et environ 80 bénévoles se sont engagés à aider les personnes qui étaient dans le besoin. J'aimerais souligner l'excellent travail qui a été mené dans la mise en place de ce service important et très apprécié des communiers et vous dire que les retours des bénévoles comme des communiers sont tous positifs et ils soulignent l'inoubliable expérience qu'ils ont vécue à travers leurs contacts avec nos aînés.

Dernier Conseil municipal en tant que Président

Si je vous disais que ce serait mon discours le plus long, c'est aussi parce que c'est ma dernière séance en tant que Président du Conseil municipal. Le personnel de la mairie, et en particulier cette fois-ci Nathalie et Tania, a ma plus profonde reconnaissance. Il faut rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar. Pendant cette année de présidence, je me suis rendu à des séances de bureau dans lesquelles j'ai reçu des ordres du jour déjà préparés. Je me suis exprimé pendant les séances plénières, pour conduire les discussions, grâce à des marches à suivre sur lesquelles chacun des mots que j'ai prononcés étaient préparés et rédigés par Tania. Il ne s'agit pas ici de sous-entendre que le bureau du Conseil municipal ne remplit pas ses fonctions ou que le personnel de la mairie dicte la direction à suivre. Loin de là. Mais il faut comprendre que si le président a toute la marge de manœuvre décisionnelle qu'on attend de lui, celui que j'ai été, était finalement un inspecteur des travaux finis, et j'ai toujours pu compter sur un travail infaillible et irréprochable de la part du secrétariat.
J'aimerais aussi évidemment remercier Ruth, qui a su trouver le courage de lire et d'améliorer chaque procès-verbal de plusieurs dizaines de pages des séances du Conseil municipal et être toujours force de proposition au sein de notre équipe. Marc, qui a toujours témoigné d'une grande confiance à mon égard et qui a su manier l'art de la lecture des délibérations avec brio. Merci à tous les deux.

Dernier Conseil municipal de la législature

Vous l'avez compris, ce discours est aussi le plus long, parce que nous vivons ce soir la dernière séance de la législature. Je vous ai dit, pendant la séance qui a précédé les élections municipales, tout l'attachement que je ressens à l'égard du groupe que nous avons composé ensemble. Nous nous séparons de plusieurs de nos membres et nous allons y revenir un peu plus tard ce soir, mais j'aimerais déjà les féliciter et les remercier. Les départs, surtout quand on parle d'une commune où les forces politiques sont aussi soudées et aussi proches que chez nous, sont toujours difficiles.

Dernier Conseil municipal avec Francine de Planta

Quand je vous parlais de celles et ceux qui m'ont aidé durant mon année de présidence, ou encore quand je vous expliquais pourquoi mon monologue allait être plus long que d'habitude, je ne vous ai pas parlé de celle qui occupait une grande responsabilité dans tout ça.

Madame le Maire, Députée au Grand Conseil, Francine, très chère amie, malgré les formalités qu'exige notre réunion, c'est à la deuxième personne du singulier que j'exprimerai à ton égard les quelques mots à venir.
Francine, tu ne représentes pas seulement 17 ans d'engagement au service de la commune. Tu ne représentes pas non plus seulement 13 ans de travail au sein du Conseil administratif.
On ne peut évidemment pas te résumer à 169 séances plénières du Conseil municipal. Tout comme on ne peut pas le faire avec 237 séances de commission.
Francine, celles et ceux qui te connaissent à la commune comme au canton, savent que tu es un dirigeant. Tu as prouvé pendant ton engagement ton goût pour l'action, ta profonde détermination, ton infaillible connaissance des dossiers et ta volonté, et encore au-delà, ton indiscutable capacité à t'ériger en capitaine du bateau sur lequel tu choisis de t'investir.
S'il devait y avoir des réserves personnelles, dans cet hémicycle comme ailleurs, sur le rôle du capitaine à tenir les commandes plutôt qu'à les laisser suivre le vent, toutes et tous ici, conviendront j'en suis certain, que savoir où regarder pour obtenir une réponse à ses questions ou avoir des conseils sur la direction à suivre, était un précieux cadeau durant ces années.
Mais Francine, tout comme je pense qu'on ne peut pas te réduire à quelques chiffres, je suis certain que ton rôle de capitaine ne sera pas tout ce qu'on retiendra de toi.
C'est en apprenant à te connaître et en te côtoyant qu'on peut avoir la chance de comprendre que, sous tes airs de dirigeant – et dont tu assumes parfaitement les conséquences – il existe une personne au cœur immense.
Un cœur d'abord qu'on retrouve dans la force de ton engagement. Collonge-Bellerive a pu compter sur ta générosité pendant 17 ans. Sur le temps que tu as su mettre pour nos communiers, sur ton implication sur chaque dossier et sur ta façon, presque naturelle, de considérer que chaque aide que tu apportes, se suffit à elle-même, et que les signes de reconnaissance, ne sont qu'un bonus dans ton engagement.
Mais un cœur aussi, dans toute sa pudeur. Tu t'empresses, aujourd'hui, après 17 ans au service de ta commune, de cacher ou de sécher tes larmes. Peut-être aussi une façon de protéger les tiens. Parce qu'avec toi, l'affection n'a pas de geste. Tu trouves et tu donnes l'amitié dans la loyauté, dans le dévouement et dans ton sourire.
C'est très exactement, Francine, ce sourire qui manquera dans cet hémicycle. Celui que rien, ni les déceptions, ni les petites luttes politiques, ni même les crises sanitaires, n'ont su effacer.
Merci, Francine, de ton engagement. Et bon vent, dans ton engagement cantonal. »

Applaudissements.

M. le Président lui remet un bouquet de fleurs et un cadeau de la part du Conseil municipal.

Mme de PLANTA, touchée par ce témoignage, remercie infiniment l'assemblée.

M. le Président aborde le premier point de l'ordre du jour.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Minute de silence en l'honneur de Mme Carola Dallmeier-Zelger

M. le Président informe avec regrets du décès de Mme Carola Dallmeier-Zelger, survenu le 28 mars 2020. Mme Dallmeier-Zelger fût Conseillère municipale du 22 juin 2009 jusqu'au 31 mai 2011. Elle était membre du groupe Autrement et a siégé au sein des commissions Culture et loisirs, Routes et infrastructures, Sociale et Sécurité.

Il demande à l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Il prie ensuite l'assemblée de se rassoir.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2020

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 10 mars 2020 et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET fait remarquer que le nom de M. Bonnefous est mal orthographié à la page 1051.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2020 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. INFORMATION SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES 2019

M. le Président cède la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING rappelle que, sur arrêté du Conseil d'Etat, il est décidé que les comptes 2019 ne doivent pas faire l'objet d'une délibération, mais d'une information au Conseil municipal. Les comptes seront transmis révisés avec leurs annexes au Conseil d'Etat et au Conseil municipal d'ici le 15 juin 2020.

M. GOEHRING commence les différentes rubriques qui composent sa présentation (document joint à ce procès-verbal). Seules les questions ou remarques sont retranscrites dans ce procès-verbal.

Au terme de sa présentation, il annonce que les comptes 2019 de la commune sont bénéficiaires de 3'929'392 F.

M. le Président remercie M. GOEHRING. Il demande s'il y a des questions. et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET aimerait savoir pourquoi les rentrées fiscales augmentent pour finir chaque année.

M. GOEHRING répond que la commune dépend des chiffres transmis par le Département cantonal des finances après le bouclement, soit fin février environ. Comme il le dit régulièrement, les charges sont connues, mais pas les revenus. Il souligne les efforts réalisés par le Département des finances, afin d'être au plus près de la réalité.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. POINT DE SITUATION SUR LES DECISIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE 48 M LAC ET MESURES FINANCIERES LIEES A LA PANDEMIE COVID-19

M. le Président cède la parole à Mme de PLANTA.

En préambule, **Mme de PLANTA** résume les faits marquants de la période COVID-19.

Elle rappelle que le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété l'état de situation extraordinaire prenant ainsi seul les commandes du pays. La Suisse entière est entrée dans l'état d'urgence. Une situation totalement inédite qui a amené à vivre en semi-confinement. Jamais depuis la dernière guerre mondiale la Suisse avait vécu pareille situation et jamais le monde entier n'avait été aussi largement touché. La santé était menacée, alors il a fallu s'organiser ou plutôt, se réorganiser, car toutes les habitudes étaient chamboulées, y compris le fonctionnement de la commune.

En effet, par arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 2020, les Conseils municipaux se sont vu frappés de l'interdiction de se réunir. La gestion des affaires des communes a été placée sous l'empire de l'article 48, lettre m, de la Loi sur l'administration des communes qui signifie que les exécutifs communaux prennent seuls les décisions. Elle explique qu'il a fallu rapidement se mettre au travail, comme par exemple pour mettre en place un plan de solidarité visant à organiser la livraison par des bénévoles de courses et le soutien à toutes les personnes vulnérables. Ce plan de solidarité a été mis en place en moins d'une semaine ! Elle remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé à cette action, ainsi que l'ensemble des bénévoles.

Elle indique qu'il a fallu également s'occuper de la gestion des fermetures partielles des écoles, des crèches, du parascolaire, de la mise en place de l'équipement sanitaire de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, mais aussi de la gestion de l'ensemble du personnel communal avec la mise en place du télétravail, le partage des équipes de terrain et la communication à la population.

Elle tient à souligner la réactivité de l'administration communale et elle tient à remercier tout particulièrement la secrétaire générale, Mme Nathalie Girard-Besson, mais également toutes celles et ceux qui ont travaillé sans relâche pour que la commune puisse continuer à assurer sa mission première, celle d'offrir des prestations à sa population, y compris par temps de pandémie.

Elle informe que le Conseil administratif a également dû prendre des décisions qui ont des impacts financiers.

Mme de PLANTA informe que le Conseil administratif a également dû prendre des décisions qui ont des impacts financiers. C'est ce qui va être présenté ce soir et qui a déjà été exposés à la commission des Finances. Elle commence ensuite la présentation (document détaillé joint à ce procès-verbal) des décisions ou mesures prises par le Conseil administratif suivantes représentants un impact budgétaire global estimé à l'heure actuelle à 475'000 F :

- Mise en œuvre de la délibération D20-04 votée par le Conseil municipal le 03 février 2020 et relative à la prolongation du cautionnement communal de la dette de 10'950'000 F transférée à la FICB dans le cadre de la cession à titre de dotation de la parcelle n°9778 (Quadrilatère I) ;
- Mise en œuvre de la délibération D20-05 votée par le Conseil municipal le 03 février 2020 et relative à la constitution des 3 droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur les parcelles Nos 8083, 9446 et 9447 (partiellement) au profit du Chantier Naval de Corsier Port SA ;
- Exonération des loyers commerciaux des locataires de la commune, charges et frais accessoires pour 2 mois ;
- Exonération taxes terrasses, emplacements marchés et emprises domaine public (travaux) ;
- Remboursement des cartes CFF non utilisées ;
- Achats de fournitures et matériels en lien avec la gestion de la pandémie ;
- Prise en charge des repas pour les collaborateurs en poste ;
- Communication – soutien aux restaurateurs ;
- Dons associations ou institutions en charge de l'aide ;
- Aide alimentaire directe aux communiers ;
- Maintien salaire aux jeunes auxiliaires en taux horaire.

Mme de PLANTA indique que l'écart budgétaire s'élève à ce jour à 475'000 F.

Au terme de sa présentation, **Mme de PLANTA** relève, comme l'a souvent exprimé publiquement le Président du Conseil municipal, qu'il est temps que la démocratie reprenne pleinement ses droits. Le Conseil administratif partage ce point de vue et accueille favorablement la motion que les membres du bureau du Conseil municipal vont présenter ce soir, sollicitant la création d'une commission ad hoc COVID. En effet, même si le Conseil administratif a souhaité donner un signal fort en proposant certaines exonérations de loyer et en apportant des soutiens ponctuels, cette crise va avoir des conséquences majeures pour de nombreuses personnes, de nombreuses entreprises, de nombreuses associations, ... Elle fait remarquer qu'il est important, voire essentiel, que le délibératif se saisisse de ce dossier et élargisse le débat et la réflexion à l'ensemble des personnes touchées par le COVID-19 dans la commune.

M. le Président remercie Mme de PLANTA pour ses explications et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Bâtiments et logement du 9 mars 2020**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 mars 2020.

M. le Président indique que les décisions relatives aux crédits d'engagements destinés à la réalisation d'un préau couvert, la rénovation des appartements des immeubles du 95-105 rte d'Hermance et Grand-Clos 3, au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, préavisées favorablement par la commission Bâtiments et logement, feront l'objet de délibérations qui seront votées au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Routes et infrastructures du 7 mai 2020**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. CURTET.

Zone 30 km/h « Lac »

M. CURTET s'étonne du périmètre de la zone 30 km/h prévue côté lac. Il ne comprend pas pourquoi certains chemins ne semblent pas inclus dans le périmètre, notamment : chemin de la Gabiule, entre la route d'Hermance et le chemin Sous-Cherre, et sur le chemin Armand-Dufaux, tronçon entre le chemin de la Gabiule et le chemin du Port. Il demande s'il serait possible d'y remédier.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA propose de renvoyer cette question en commission Routes et infrastructures pour confirmer le périmètre de cette zone.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 7 mai 2020.

Concernant la décision relative au projet de places de parking à Vésenaz, préavisée favorablement par la commission Routes et infrastructures, **M. le Président** informe qu'elle sera votée dans le cadre du rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020 qui s'est prononcée sur le même sujet.

Zone 30 km/h « Lac »

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à la zone 30 km/h « Lac ».

Après lecture du préavis, **M. le Président** donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande que ce préavis soit voté sous réserve de la remarque qu'il vient de faire précédemment.

M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le projet de zone 30 km/h « Lac » et demande la dépose de la requête en autorisation de construire, sous réserve de la remarque formulée précédemment par M. CURTET, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le projet de zone 30 km/h « Lac » et demande la dépose de la requête en autorisation de construire, sous réserve de la remarque formulée précédemment par M. CURTET.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Conjointe Sociale et Finances du 12 mai 2020**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Sociale et Finances du 12 mai 2020.

M. le Président indique que la décision relative au crédit d'engagement destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, préavisées favorablement à l'unanimité par les commissions Sociale et des Finances, fera l'objet d'une délibération qui sera votée au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Finances du 12 mai 2020**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020.

M. le Président indique que les décisions relatives aux crédits d'engagements destinés à la rénovation des appartements des immeubles du 95-105 rte d'Hermance et Grand-Clos 3, à la réalisation d'un préau couvert et aux aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles, ainsi que les projets de résolutions destinés à autoriser la Fondation de la Pallanterie à acquérir des parcelles, préavisées favorablement par la commission des Finances, feront l'objet de délibérations ou résolutions qui seront votées aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Places de parc à Vésenaz

M. le Président demande à M. FALQUET de lire le préavis de la commission des Finances relatif aux places de parc à Vésenaz.

Après lecture de ce préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'option de louer 38 places de parc pour un montant annuel de 51'360 F (indiqué dans le plan financier), dans le but de sous-louer ces dernières à des tiers, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'option de louer 38 places de parc pour un montant annuel de 51'360 F (indiqué dans le plan financier), dans le but de sous-louer ces dernières à des tiers.

M. le Président aborde le point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

M. le Président rappelle que toutes les délibérations votées ce soir sont toutes assorties d'une clause d'urgence. En effet, il explique qu'en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 20 mars 2020, suspendant les délais pour le dépôt des signatures dans le cadre des référendums cantonaux et communaux, jusqu'à nouvel avis. Le fait de munir ces délibérations d'une clause d'urgence permettra d'exécuter ces décisions immédiatement, sans processus référendaire.

Il rappelle ensuite les modalités particulières de vote d'une délibération munie d'une clause d'urgence : le vote de la délibération, puis le vote de la clause d'urgence à la majorité qualifiée (majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité des membres du Conseil municipal).

20-06 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président fait part des raisons qui justifient de munir cette délibération d'une clause d'urgence. Dans ce cas, il explique que si la commune souhaite ouvrir la crèche en septembre 2021, les travaux doivent absolument débuter début juillet 2020, sinon l'ouverture serait retardée d'au minimum entre quatre et six mois.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-06.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la délibération 20-06.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-06 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-06, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Une fois la délibération acceptée, **M. le Président** demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la suite de la délibération relative à la clause d'urgence.

M. le Président demande ensuite à l'assemblée de voter la clause d'urgence : « Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 20-06 d'une clause d'urgence, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte de munir la délibération 20-06 d'une clause d'urgence.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS se dit ravi et félicite l'assemblée pour se vote unanime qui complète le vote fait par la commune de Corsier, le 12 mai dernier, pour la seconde crèche qui sera construite à Corsier. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un pas important et d'un progrès significatif pour les jeunes parents de toutes les communes membres du groupement du GICI (Anières, Corsier, Hermance et Collogne-Bellerive) qui attendaient avec impatience ces 102 nouvelles places de crèche, dont 70 pour la commune de Collonge-Bellerive ! Il relève l'excellente collaboration entre toutes les communes membres du groupement et

principalement celle de Corsier, vu qu'il s'agit de deux projets parallèles. Il se réjouit maintenant que les chantiers commencent en début d'été et surtout d'accueillir les enfants à Vésenaz, dès septembre 2021 et à Corsier, en principe, en peu plus tôt.

M. le Président passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN se demande pourquoi le vote de la clause d'urgence ne se fait pas avant le vote de la délibération, car s'il a bien compris, seules les délibérations munies d'une clause d'urgence sont admises par le Conseil d'Etat.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que le Conseil municipal est en droit d'accepter la délibération et pas la clause d'urgence. Elle explique que sans la clause d'urgence, la délibération n'entrerait pas en vigueur immédiatement, mais souffrirait du délai référendaire qui aujourd'hui est suspendu. Elle ajoute qu'il n'est pas exigé d'assortir les délibérations de la clause d'urgence.

M. le Président passe au projet de délibération suivant.

D20-07 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président fait part des raisons qui justifient de munir cette délibération d'une clause d'urgence. Il indique qu'un crédit complémentaire est nécessaire pour la rénovation des appartements qui est planifiée en coordination avec les autres travaux qui ont déjà débuté. Il est impératif que ces travaux soient mis en œuvre au plus vite, afin de ne pas rallonger la durée du chantier et de permettre aux habitants, majoritairement des aînés de ne pas souffrir plus que nécessaire de la durée des travaux

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-07.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 20-07.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-07, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 20-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Une fois la délibération acceptée, **M. le Président** demande à M. FALQUET de lire la suite de la délibération relative à la clause d'urgence.

M. le Président demande ensuite à l'assemblée de voter la clause d'urgence : « Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 20-07 d'une clause d'urgence, lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal accepte de munir la délibération 20-07 d'une clause d'urgence.

M. le Président passe au projet de délibération suivant.

D20-08 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

M. le Président indique les raisons qui justifient de munir cette délibération d'une clause d'urgence. Il explique que les travaux doivent être effectués durant l'été pour des questions d'accessibilité au préau de l'école et de sécurité des élèves. Un report impliquerait de ne pas pouvoir réaliser ces travaux avant l'été 2021.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-08.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle N° 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la délibération 20-08.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-08, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 20-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle N° 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

Une fois la délibération acceptée, **M. le Président** demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la suite de la délibération relative à la clause d'urgence.

M. le Président demande ensuite à l'assemblée de voter la clause d'urgence : « Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 20-08 d'une clause d'urgence, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte de munir la délibération 20-08 d'une clause d'urgence.

M. le Président passe au projet de délibération suivant.

D20-09 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

M. le Président indique les raisons qui justifient de munir cette délibération d'une clause d'urgence. Il explique que la réalisation de ces travaux cet été permettra que ces accès piétonniers soient opérationnels à la rentrée scolaire de fin août 2020. Un report impliquerait de ne pas pouvoir réaliser ces travaux avant l'été 2021, voire ultérieurement pour les accès à l'école de Collonge. En effet, dans le cas de Collonge, un début de chantier en 2021 entrerait en conflit avec deux autres chantiers déjà planifiés.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET intervient au sujet de l'amélioration de l'éclairage public prévu dans le cadre des travaux à l'école de Collonge, cycle moyen. Il demande que cette amélioration soit en adéquation avec la recommandation contre la pollution lumineuse de la commission Environnement et développement durable.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que la commission Routes et infrastructures n'a pas attendu que la commission Environnement et développement durable se saisisse des questions d'éclairage puisqu'elle a elle-même travaillé pendant près de deux ans avec un mandataire spécialiste de l'éclairage et que ceci a été étudié avec soin, mais naturellement il est important de coordonner les différentes actions.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 20-09.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 20-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 20-09.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 20-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 20-09, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 20-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Délibération munie de la clause d'urgence.

Une fois la délibération acceptée, **M. le Président** demande à M. FALQUET de lire la suite de la délibération relative à la clause d'urgence.

M. le Président demande ensuite à l'assemblée de voter la clause d'urgence : « Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 20-09 d'une clause d'urgence, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte de munir la délibération 20-09 d'une clause d'urgence.

Comme il n'y a plus de projet de délibération, **M. le Président** aborde le point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE RÉSOLUTION

Avant de procéder au vote de ces trois résolutions, **M. le Président** indique que l'urgence d'inscrire ces résolutions à l'ordre du jour de cette séance découle du fait que les actes notariés comportent des clauses suspensives précisant que si la commune ne prend pas une décision avant début juillet 2020 pour l'un et début septembre 2020 pour les autres, les actes notariés perdraient leurs effets.

R20-01 Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 20-01.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 20-01 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la résolution 20-01.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 20-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 20-01, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-01 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative.

M. le Président passe au projet de résolution suivant.

R20-02 Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 20-02.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 20-02 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA.

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la résolution 20-02.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 20-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 20-02, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-02 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m2, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA.

M. le Président passe au projet de résolution suivant.

R20-03 Résolution destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 20-03.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 20-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la résolution 20-03.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 20-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 20-03, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 20-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA.

Comme il n'y a plus de projet de résolution, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

M20-01 « COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif »

M. le Président cède la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI qui va introduire cette motion.

Mme ZWYSSIG-VESTI indique que l'idée de cette motion est apparue pendant une séance du bureau du Conseil municipal lorsque Mme le Maire a présenté les mesures prises par le Conseil administratif dans le cadre du COVID-19, comme l'exonération des loyers pour les commerçants locataires des locaux communaux.
Elle explique que M. AZARPEY a réagi en indiquant qu'il ne s'agit pas seulement des commerçants qui sont locataires des locaux communaux, mais aussi d'autres commerces. C'est pourquoi, les membres du bureau ont décidé de terminer leur mandat au sein du bureau du Conseil municipal avec cette motion. Elle indique que l'idée est de soutenir non seulement les commerçants, mais également d'autres associations qui rencontrent des problèmes et dont la reprise va certainement être difficile, que ce soit actuellement, mais aussi dans le futur. Il ne s'agit pas d'avoir un « arrosoir », mais de facilité la reprise pour ceux qui en ont besoin, comme par exemple les professeurs de yoga ou de musique qui ont tout à coup rencontrés une forte baisse de revenu ou des petits entrepreneurs ou des associations qui engagent du personnel, comme par exemple à l'épicentre. Pour ces raisons, il est proposé de créer une commission ad hoc COVID-19.
Au nom du bureau du Conseil municipal, elle encourage donc l'assemblée à accepter cette motion.

M. le Président remercie Mme ZWYSSIG-VESTI pour cette présentation et précise que la création de la commission ad hoc COVID-19 sera faite lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 20-01.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 20-01 « COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif ».

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la motion 20-01.

Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 20-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 20-01, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la motion 20-01 « COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif ».

Au nom du Conseil municipal, **M. le Président** remercie l'assemblée pour ce vote unanime. Il donne ensuite la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève qu'il est effectivement important de se pencher sur les mesures de soutien qui peuvent être apportées tout en ayant à l'esprit de garder une certaine égalité de traitement. Elle remercie le bureau du Conseil municipal pour cette bonne idée.

Comme il n'y a plus de projet de motion, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si des membres du Conseil municipal souhaitent faire part d'une communication et donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER adresse quelques mots en l'honneur de M. AZARPEY pour son année de présidence du Conseil municipal.

« Ces mots, ce soir, sont pour vous M. le Président. Vous terminez, Cher Darius, tu termines une année un peu bizarrement, parce que d'habitude nous terminons toujours cette année de législature, tous les deux ans, par un voyage. Un voyage organisé avec Francine de Planta qui y a mis tout son cœur et je sais que ce voyage lui était cher. J'espère que nous pourrons le réaliser, car comme nous le savons il se déroule en Suisse et cela était dans les souhaits de Francine depuis très longtemps. Malheureusement, les conditions que nous vivons actuellement ne nous ont pas permis de le faire et je pense qu'ici tous présents, souhaitons arriver à la réaliser peut-être cet automne.

C'est toujours au retour de ce voyage, à notre dernier Conseil municipal de l'année législative que nous rendons hommage à notre président qui a organisé le voyage, parce que c'est quelque chose d'assez spécial. Et ce soir, c'est un honneur que j'ai de la part du groupe PLR de te rendre hommage. Hommage pour cette année de présidence que tu as rondement menée. Nous avons eu beaucoup de plaisir à t'avoir comme président, le plus jeune président je crois depuis qu'il y a des présidents de Conseil municipal dans cette commune. C'est magnifique, bravo ! Tu as très bien géré, tu ne nous as pas du tout saoulé avec tes discours comme tu le prétendais quand tu as commencé ton discours de fin de présidence, au contraire. Pour avoir moi-même présidé le Conseil municipal, effectivement nous avons la chance d'avoir un ordre du jour qui est magnifiquement préparé avec un fil rouge, mais il y a toujours des petits aléas, des amendements, des décisions à prendre et il ne faut pas hésiter et tu as toujours su les prendre magnifiquement bien.

Tu es incontestablement un jeune homme politique qui prend l'envol, mais tu le prends d'une magnifique manière. Personnellement et tout le groupe nous te souhaitons beaucoup de succès dans ta carrière politique. Tu es déterminé, mais tu sais écouter les autres et c'est une grande qualité, parce que la politique est ingrate et il faut savoir écouter les autres pour pouvoir en tirer profit. Ça tu sais déjà le faire et c'est vraiment un acquis dans la politique et je te félicite pour cela. Maintenant, le reste viendra avec l'expérience et les années et je pense que tu as un grand avenir devant toi, nous te le souhaitons et nous te remercions beaucoup pour cette agréable année passée avec ta présidence. »

Applaudissements.

M. le Président remercie Mme GAUTIER pour ses mots. Il donne ensuite la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite adresser quelques mots en l'honneur de Mme VIQUERAT.

« Chère Claude, Je tiens à te remercier au nom de tout le groupe Démocrate Chrétien pour ton engagement, pour le temps que tu as investi pour notre commune et surtout pour ta bonne humeur. Après 14 années à siéger au sein de ce Conseil, voilà une retraite bien méritée qui va te permettre, entre autre, de profiter de ton bus avec tes petits-enfants. On t'embrasse et à très bientôt pour un apéro ou quelques filets de perche que tu auras pêchés et levés, évidemment ! ».

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE adresse quelques mots en l'honneur de Mme de PLANTA.

« Ce soir, chers amis, je souhaite m'adresser, au nom du groupe PLR, en particulier à Mme le Maire. Vous connaissez nos liens, vous connaissez l'amitié qui nous lie avec Francine et vous vous doutez de l'émotion qui m'habite en ce moment, au moment de prendre la parole. Certains d'entre vous connaissent un peu ma sensibilité et vous vous voudrez m'excusez si l'émotion déborde un peu.

Chère Francine, pas simple de trouver quelque chose d'originale à te dire pour saluer ton engagement pour notre belle commune pendant tes 13 années au Conseil administratif. Instinctivement je me suis tournée vers la montagne que toi aussi tu aimes tant pour trouver l'inspiration.

En haute montagne, un bon guide est indispensable pour arriver au sommet et puis pour revenir sain et sauf en plaine. Mais un bon guide c'est quoi au juste ? Pas besoin de chercher loin pour trouver un exemple, je l'ai devant moi en te regardant ! Un bon guide doit avoir la volonté et la compétence pour assurer son rôle de premier de cordée, du camp de base au sommet et retour. Un bon guide doit être capable d'observer attentivement la montagne, de lire la voie pour trouver le meilleur tracé possible, mais aussi de changer d'itinéraire si la météo, la neige ou la paroi à affronter le requérait. Un bon guide doit posséder l'endurance de la conduite d'une cordée. Il doit aussi avoir du charisme pour donner aux membres de son équipe l'envie de le suivre jusqu'au bout, quelles que soient les difficultés. Tout au long de l'expédition il doit savoir encourager, motiver pour atteindre le sommet rêvé. Ce guide, Francine, pour la cordée PLR et pour moi en particulier, ce fût toi.

Pendant toutes ces années, tu nous as fait partager ton enthousiasme pour Collonge-Bellerive. Ton énergie pour placer la commune sur la voie de son avenir. Ton sens de la stratégie pour franchir les obstacles politiques et juridiques. Tu nous as coachés souvent, bousculés parfois, toujours pour la bonne cause, celle de la commune bien sûr. Ce soir, c'est ta dernière séance du Conseil municipal, la mienne aussi comme membre du délibératif. Ce soir, je me dis que gravir le Kilimandjaro ou Cotopaxi (les 2 6'000 mètres), tenait presque de la promenade face au défi que représente le redoutable honneur de te succéder au sein du Conseil administratif. Mais tu peux compter sur moi pour te faire honneur dans cette fonction que tu as tant aimé. Avec un mentor comme toi, je me sens prête à affronter l'Himalaya !
Merci Francine de tout cœur. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET prononce un discours au nom du groupe Nouvelle Force.

« C'est également la dernière séance pour le groupe Nouvelle Force puisque nous nous ne sommes pas représentés pour la prochaine législature. Je voulais remercie M. le Président avec lequel nous avons travaillé cette année avec une collaboration très agréable et facile. C'est vraiment une personne humble, je peux dire qu'il est humble et compétent, c'est un bon présage pour une carrière politique parce qu'on a vu que le fait d'être parfois un petit peu orgueilleux pouvait poser quelques problèmes... Dans son humilité précède certainement sa gloire. Je lui souhaite un bon succès.

Je voulais remercier tout le monde pour ces années, ça fait 9 ans que je suis au Conseil municipal. Ce fût une expérience fantastique, on a appris à connaître beaucoup de monde, c'était très enrichissant. J'ai apprécié beaucoup et apprécié de connaître chacun d'entre vous, chacun a beaucoup de qualité et franchement j'ai été très enrichi par cette expérience.

Je remercie également le Conseil administratif et également les membres du personnel communal et du secrétariat qui nous facilite beaucoup la tâche puisqu'on a quasiment rien à faire, lorsqu'on arrive tous les documents sont en place, on a plus qu'à lire, c'est très agréable et le personnel de la mairie est vraiment d'une grande compétence.

Merci à tous et au plaisir de se recroiser dans notre belle commune et j'insiste sur le fait de maintenir la qualité de vie dans la commune, malgré les pressions face à la densification. »

Applaudissements.

Comme il n'y a plus de communications des membres du Conseil municipal, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

Rapport administratif 2019

M. THORENS indique que le rapport administratif 2019 a été envoyé en fin de journée par mail aux membres du Conseil municipal. Il précise que cet envoi tardif est une des conséquences de la pandémie. S'il y a des remarques ou questions, il demande aux membres du Conseil municipal de les transmettre d'ici le 2 juin prochain à l'administration communale.

M. THORENS prononce ensuite le discours suivant.

« Mesdames et Messieurs, Chères et Chers Collègues,
Nous arrivons à la fin de la législature ou personne, mais alors personne n'imaginait que cela allait se terminer de cette manière. Nous espérions terminer en beauté par un magnifique voyage du Conseil municipal durant ce mois de mai, ainsi qu'un repas de fin de législature, couplé à la fête de départ de Francine et ensuite, tous partir en vacances avant de commencer en fanfare une nouvelle législature. Espérons vraiment que tout cela ne soit que partie remise.

Avant de vous parler de notre Maire, permettez-moi de vous remercier toutes et tous pour le travail considérable qui a été fourni durant cette législature. Je pense que nous avons battu des records d'activité. Mes remerciements particuliers à l'administration communale et aux membres du Conseil municipal qui arrêtent au terme de cette séance. Merci à Alexandra, merci à Marc, merci à Michel, merci à Denis, merci à Claude. Je souhaite particulièrement remercier Jérôme Ponti qui a présidé la commission Bâtiments et logement de main de maître. Ce fût, Cher Jérôme, un réel plaisir de collaborer avec toi durant ces nombreuses années. Ta gentillesse, ton ouverture, ton esprit libre et vif, très vif, ont toujours été appréciés de tout le monde. Je dois dire que lorsque je te briffais sur des projets en cinq minutes, tu les connaissais mieux que moi pour les présenter en commission. Je tiens bien sûr à remercier Carole Lapaire pour l'excellente collaboration que nous avons eue que ce soit dans le cadre de la commission Sociale, de la crèche et de la Fondation immobilière communale. Je me réjouis évidemment de continuer ensemble dès la semaine prochaine. Merci à Patricia Reymond pour la présidence de la commission Culture et loisirs, mais Patricia continue avec nous. Merci à Marcel Goehring pour notre collaboration jamais démentie.

Notre chère Maire, Francine de Planta, aura marqué son passage à la tête de la commune. Conseillère administrative depuis 2007 et cinq fois Maire de la commune. Durant ces 13 années, Francine aura été confrontée à une augmentation significative de la population et à des changements importants dans le cadre de l'administration communale. Je ne souhaite pas me lancer dans un inventaire de tout ce que Francine a accompli dans le cadre de son mandat, cela nous prendrait bien trop de temps et le Service des affaires communales nous a demandé de faire court. Je souhaite néanmoins mentionner le travail considérable effectué à la tête du dicastère de l'aménagement, un des grands projets fût la définition du plan directeur communal. Que de séances de commission ! Et encore une hier soir ! Le projet de la tranchée couverte de Vésenaz fût également une période d'intense activité. Nous avons tous encore le souvenir de son inauguration. Le dernier combat en tant que Conseillère administrative aura été celui contre la densification de la zone villas qu'elle continuera, nous le savons, en tant que députée. Je pourrais citer de nombreux autres projets, nous aurons l'occasion de le faire lors de la fête de ton départ.

Alors Francine, c'est le plaisir de l'organisation, l'importance du détail. Tout ce qui se passait sous son égide était juste parfait. Un exemple parmi tant d'autres, l'organisation impeccable de la dernière assemblée générale ordinaire de l'Association des communes genevoises à Collonge-Bellerive. L'élocution

et une capacité de rédaction hors du commun. Nous avons d'ailleurs bien profité avec Marcel puisque pour tous les petits mots et autres messages de félicitations, nous passions juste la feuille blanche à Francine et nous avions juste à signer à la fin. Francine a également siégé de nombreuses années au comité de l'ACG, ce qui nous permettait d'être très bien informés et ceci en plus de toutes les informations transmises grâce à ses innombrables contacts. Elle était et est toujours au courant de tout ! Je crois qu'en sept ans si j'ai pu lui apprendre quelque chose deux ou trois fois, c'était une victoire.

Comme mentionné précédemment, Francine a été impliquée et influente dans tous les projets de la commune. Ce fût une collaboration, avec tous les membres de l'administration communale et plus particulièrement avec la secrétaire générale Nathalie Girard-Besson et Pascal Vermot, notre ingénieur civil. Elle avait aussi une attention et une affection particulière pour ses boys de la voirie. Francine c'est une grande capacité d'écoute et de persuasion, mais aussi beaucoup d'empathie pour tout ce qui touche à l'individu, à la personne. J'ai appris souvent à attendre sa position, parce que je savais que probablement elle serait plus généreuse que la mienne. Nous avons également appris auprès de Francine que rien n'est impossible et que tout peut être changé, en tous cas tout peut être influencé.

Ce fût une magnifique collaboration entre les trois Conseillers administratifs, probablement une des meilleures du canton. Une collaboration empreinte de respect et de franche camaraderie. Alors oui nous n'avons pas toujours été d'accord, il nous est même quelque fois arrivé de nous fâcher. Pas si souvent finalement, mais toujours de manière franche et directe et surtout sans rancune.

Chère Francine, au nom de la commune, en mon nom personnel, je souhaite te remercier sincèrement pour ton engagement sans faille durant ces nombreuses années. Profite bien de ton mandat de Députée, de ta vie professionnelle et surtout de ta vie personnelle et de ta famille. Je t'embrasse bien fort virtuellement. Merci beaucoup. »

Applaudissements.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING prononce le discours suivant.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chère Francine, Cher Philippe,

A l'occasion de ce dernier conseil municipal de la législature, permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureux remerciements pour votre engagement, vos contributions, vos idées, votre soutien et surtout pour votre confiance tout au long de cette législature.

Ensemble et en totale transparence nous avons travaillé à offrir aux habitants de cette commune les infrastructures et les conditions nécessaires à son développement et au maintien d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de nos communiers.

A ceux qui nous quittent au terme de cette législature, je souhaite une bonne continuation dans leurs diverses activités et je suis certain qu'ils mettront le temps libre ainsi dégagé à poursuivre de nouvelles activités et engagements qui, je souhaite, leur apporteront autant de satisfactions que leur mandat de conseiller municipaux.

Aux autres, à ceux qui s'engagent pour une nouvelle législature, je me réjouis de poursuivre avec eux notre engagement au développement futur de notre belle commune, dans le respect et la confiance qui nous accompagnés tout au long de ces dernières législatures.

Un grand merci à vous tous chères conseillères et conseillers municipaux !

Chère Carole, toi qui qui a été élue conseillère administrative, je me réjouis de pouvoir partager avec toi cette fabuleuse expérience d'un exécutif communal.

Cher Philippe, un grand merci pour ta collaboration et ton soutien tout au long de cette législature et j'ai envie de dire, on reprend les mêmes et on continue pour un tour, alors retroussons nous les manches et continuons ce que nous avons commencé !

Enfin je souhaite également remercier chaleureusement tout le personnel communal pour son engagement sans faille avec un remerciement spécial à notre secrétaire générale Nathalie Girard-Besson pour son dévouement sans limite à notre belle commune.

En comptant bien, il me semble avoir oublié une personne…et comme on dit, Last but not Least, notre chère Maire !

Chère Francine,

9 ans, 9 ans, c'est long et court à la fois et quand j'y repense je dois dire que ces 9 années ont passés finalement très rapidement…

Je m'en souviens comme si c'était hier, de ce jour de printemps 2011 où j'ai pour la première fois franchis la porte de la salle du Conseil administratif.

Et je dois le reconnaître, c'est un peu grâce à toi si je suis là ce soir à tes côtés à te tresser des louanges, mais c'est mérité, je le reconnais volontiers !

Les deux premières années au Conseil administratif ont été pour le moins très féminines si j'ose m'exprimer ainsi. En effet j'étais très bien entouré avec Christine et Francine…
Et je ne vous parle pas des séances du Conseil administratif presque entièrement féminines… avec le thé et les petits sablés…non, je plaisante, quoique ! De temps en temps la venue de Pascal venait renforcer la présence masculine !

Loin de me plaindre de cet état de fait, mais malheureusement toute bonne chose ayant une fin, deux ans plus tard, suite au remplacement de Christine par Philippe, Francine se retrouva enfin seule avec deux hommes…et comme dirait quelqu'un que je ne citerais pas, QDB, que du bonheur !

Résumer 9 ans de « vie commune », si j'ose m'exprimer ainsi chère Francine, n'est pas facile en quelques lignes, raison pour laquelle je ne vais pas faire ici un descriptif exhaustif de tous les projets dans lesquels tu t'es engagée corps et âme et sans compter et que tu as mené de main de maitre.

Il est vrai, chère Francine, que nous en avons passé du temps ensemble, en journée, en soirée, en week-end, en Suisse et à l'étranger, souvent au détriment de notre vie familiale et de nos amis, mais cela fait partie du job comme on dit.

Mais Francine ce n'est pas uniquement une forte personnalité, travaillant sans relâche, maitrisant ses dossiers à la perfection et avec une force de persuasion et de conviction très poussée…
A ce sujet-là, j'en veux pour preuve qu'elle est quand même la seule magistrate à avoir réussi à faire déplacer le voyage des maires d'une semaine à cause de son anniversaire, tout ceci évidemment avec une éloquence sans pareille qui arrive à vous toucher et à faire vibrer la corde sensible qui est en vous.

Mais Francine possède bien des talents, plus ou moins bien cachés et c'est un bonheur de les découvrir au fur et à mesure !

Dans Francine il y a le F, F comme femme, et là croyez-moi, avoir une femme dans un exécutif, c'est que du bonheur, nous avons tous besoin de cette touche de féminité, de sensibilité, de cet amour du beau et du bon goût…

Plus de souci de savoir si vos chaussettes sont en accord avec votre costume et vos chaussures, si vos chemises sont bien taillées ou quelles chemises ou pantalon ramener d'un séjour à l'étranger, non Francine est là pour vous conseiller et vous aider à faire le bon choix…et je parle d'expérience !

Plus besoin non plus de vous soucier de quelle carte de fin d'année choisir, son goût et sa sensibilité sont d'un grand secours.

Mais ce n'est pas fini, tenez, prenez le 1er Août par exemple !

Heureusement que Francine est là avec son amour de la chanson et sa belle voix, car ses deux compères ne sont vraiment pas à la hauteur pour pousser la chansonnette… Carole, Philippe et moi comptons sur toi !

Et il n'y a pas que le 1er août… tenez, sur cette même scène, lors de l'assemblée générale des communes genevoises au mois de septembre dernier, quelle ne fut pas notre surprise de voir Francine entamer la chanson « Le tourbillon », accompagnée pour cela à la guitare par un magistrat PDC…comme quoi Francine est curieuse et ouverte à beaucoup de choses pour ceux qui en doutaient encore !

Et que dire de Francine en tant que GO, une autre de ses nombreuses qualités.
Partez en excursion ou en voyage avec Francine, aucun souci, tout ce qui ne va pas, chambre d'hôtel, repas, visites, bref le moindre détail qui cloche, demandez à Francine et elle vous règle le problème en deux temps trois mouvements…comme quoi avoir fait les scouts peut être même utile en politique !

On parlait de sensibilité féminine, de bon goût, du choix de la décoration…tout cela s'applique non seulement aux réceptions et aux repas organisés, mais cela s'étend également jusqu'aux choix du modèle de bacs floraux et du type de fleurs et de plantations qui ornent la commune… Parlez-en à la voirie !

Bon, je vais m'arrêter là, mais je vous assure que Francine a encore de nombreuses facettes et qualités cachées qui ne demandent qu'à être découvertes et mises en valeur, mais, chère Francine, avec ce petit peu de temps supplémentaire à ta disposition dès le 1er juin, nul doute que tu sauras le mettre à profit afin de perfectionner et d'explorer pleins d'autres domaines qui te tiennent à cœur !

Bref, en résumé et au vu de ce qui précède, vous voyez que la vie d'un exécutif est loin d'être un long fleuve tranquille…il y en a des tâches, des devoirs et des obligations et surtout comme vous le constatez plein de petits à-côtés insoupçonnés qui pourtant font partie de la vie d'un magistrat communal digne de ce nom ! Mais tout ceci, encore une fois, c'est que du bonheur !

Chère Francine, plus sérieusement, tu as mis la barre très haute, cela n'a pas toujours été facile, mais je dois reconnaître que j'ai beaucoup appris avec toi et nous tâcherons de nous montrer digne de ton héritage et de perpétuer le « made in Collonge-Bellerive » si tu me permets l'expression.

Je terminerai, et c'est une tradition dans mes discours, par ce proverbe, qui je pense a fait notre union et notre force pendant ces deux législatures, et qui plus que jamais est d'actualité en cette période étrange et troublée, proverbe d'origine africaine, qui dit tout simplement que : tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

Chère Francine, encore merci de tout cœur pour ton engagement continu et sans faille au service de cette magnifique commune et de ces citoyens durant ces 13 années passées à l'exécutif de notre magnifique commune, je ne te dis pas adieu mais au revoir, car nul doute que nous nous reverrons très bientôt. Bonne route et surtout prends soin de toi. »

Applaudissements.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à Mme de PLANTA.

Pour prononcer son dernier discours, **Mme de PLANTA** revêt pour une ultime fois son écharpe de Maire.

« Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Amis,
Ce soir est un peu particulier : une soirée de dernière séance du Conseil municipal de législature dans un contexte de pandémie. Car depuis quelques mois, le Covid s'est invité dans notre quotidien. Ce virus a soudainement mis notre pays à l'arrêt, mis notre système de santé à rude épreuve, chamboulé nos habitudes de vie, nos modes de fonctionnement.

Mais comme souvent dans notre pays, nos autorités ont su faire face avec discernement, engagement et collégialité, guidées par un seul crédo : préserver avant tout la santé de toutes les habitantes et tous les

habitants, sans pour autant paralyser totalement l'activité économique du pays. Il fallait agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire… Quel exercice d'équilibre que nous pouvons saluer.

Mais ce soir c'est aussi le moment pour moi de vous adresser, pour la dernière fois dans ma fonction, quelques mots. Alors pandémie oblige, je n'ai pas le droit d'être trop longue et j'espère vivement que l'on aura l'occasion de fêter cette fin de législature de manière plus festive cet automne !

Mesdames, Messieurs,

L'engagement politique est une merveilleuse aventure. S'engager pour le bien de sa commune, gérer des projets, des équipes, discuter, batailler, essayer de convaincre pendant parfois de longues soirées, quel bonheur.

Alors il est vrai que j'ai eu beaucoup de chance, car j'ai pu exercer mon mandat dans les meilleures conditions qu'il soit : une excellente entente avec mes collègues, ce fût d'abord Christine Maitre et Jean-Marc Maspéro, puis Marcel Goehring et Philippe Thorens, un Conseil municipal constructif et engagé, un personnel communal exemplaire, et une commune qui est, je ne cesserai de le dire et de le répéter, la plus belle du canton !

Un engagement politique nécessite de la conviction, de l'imagination et de l'audace. Je crois avoir aussi mis dans mon engagement de l'énergie, pour obtenir parfois des succès, mais essuyer aussi parfois des échecs. Néanmoins ce qui compte c'est la qualité des échanges, et même si les discussions sont parfois vives elles se sont toujours déroulées de manière respectueuse et c'est tellement important.

Les projets furent nombreux et riches, je n'ai pas le temps ce soir de tous les énumérer même si vous me permettrez un petit clin d'œil à celui qui fût non seulement un engagement de plusieurs années, mais aussi un combat politique, c'est bien sûr la Tranchée couverte de Vésenaz. Mais au-delà de nos réalisations ce sont les rencontres et les échanges qui constituent ma plus belle richesse.

La politique nous offre cette chance d'aller à la rencontre des autres, d'échanger avec des hommes et des femmes de tous horizons, des personnalités différentes les unes des autres avec lesquelles il faut parfois composer, partager, construire ! Mon tempérament plutôt fonceur a souvent été mis à rude épreuve, mais c'est ainsi que je me suis enrichie sur mon chemin de vie.

Ma famille me dit souvent que j'ai de la chance d'avoir une vie intéressante. Ils ont probablement raison et c'est aussi pourquoi ce soir j'aimerais dire MERCI, merci à toutes celles et ceux avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer, partager, échanger, batailler. Cette expérience fut belle, cette expérience fut riche, cette expérience fut heureuse.

Enfin permettez-moi d'adresser également des remerciements à ma famille, mon plus fidèle soutien. Mon mari Alexandre, mes filles Eléonore, Constance et Alix, mes parents Janine et Michel, ma sœur Isabelle et mon frère Pierre. Une présence des tous les instants à mes côtés essentielle pour y puiser ma force et mon équilibre.

Mesdames, Messieurs,
Notre Commune est un joyau, qu'il faut chérir, j'ai eu le privilège d'apporter ma pierre à l'édifice alors maintenant que je passe le témoin à ma très chère amie Carole, je n'ai qu'un conseil à vous donner :
Prenez-en soin, faite-la vivre, offrez-lui de s'épanouir ! Je vous remercie. »

Applaudissements.

<u>Membres du Conseil municipal sortants durant et au terme de la législature</u>

Mme de PLANTA rappelle d'abord les différents changements intervenus en cours de législature.

- M. David GENIER (PLR) a siégé de 2014 à 2016, il a été remplacé par M. Guy ZWAHLEN (PLR).
- M. Rémy WENGER (PLR) a siégé de 2014 à 2017, il a été remplacé par M. Denis MAZOEUR (PLR).

- M. Ivan FALQUET (Nouvelle Force) a siégé de 2015 à 2017, il a été remplacé par Mme Raphaëlle LOTA (Nouvelle Force).
- Mme Raphaëlle LOTA (Nouvelle Force) a siégé de 2017 à 2018, elle a été remplacée par M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force).

Puis, **Mme de PLANTA** appelle un par un les membres du Conseil municipal qui termine leur mandat au terme de cette législature et leur remet un cadeau.

- M. Marc FALQUET (Nouvelle Force) qui a siégé du 1er juin 2011 au 31 mai 2020.
- M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force) qui a siégé du 1er juin 2011 au 31 mai 2015 et du 25 septembre 2018 au 31 mai 2020.
- Mme Alexandra de COULON (PLR) qui a siégé du 1er juin 2015 au 31 mai 2020.
- M. Denis MAZOUER (PLR) qui a siégé du 23 juin 2014 au 31 mai 2015, puis du 16 mai 2017 au 31 mai 2020.
- M. Jérôme PONTI (PLR) qui a siégé du 1er juin 2011 au 31 mai 2020 et qui déposé le maximum de motion durant cette législature.

Applaudissements.

Enfin, **Mme de PLANTA** s'adresse à Mme Claude VIQUERAT qu'elle remercie d'avoir si bien présidé la commission Routes et infrastructures et d'avoir siégé du 11 septembre 2006 jusqu'au 31 mai 2020.

Applaudissements.

Finalement, **Mme de PLANTA** s'adresse à Mme LAPAIRE qui arrête son mandat au Conseil municipal pour rejoindre le Conseil administratif.

« Ma chère Carole, comme l'ont dit Marcel et Philippe, comme je l'ai répété, cette fonction est belle ! Cette fonction est riche, cette fonction tu vas l'exercer dans une commune où tu auras énormément de plaisir, alors je suis très contente ce soir d'enlever mon écharpe et de te remettre la tienne que tu porteras demain pour ta prestation de serment à la cathédrale St Pierre. »

Mme de PLANTA remet l'écharpe à Mme LAPAIRE.

Applaudissements.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h05.

Collonge, le 26 mai 2020.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 20-06
Séance du 26 mai 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e), l) et m), 31 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 ; ci-après : LAC),

Conformément à l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

vu la délibération 19-09, votée par le Conseil municipal, le 8 mai 2019, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné aux études de réaménagement des locaux de « l'école de la Passerelle » en crèche,

vu la résolution 19-03, votée par le Conseil municipal, le 22 mai 2019, relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (ci-après le groupement intercommunal), formulant « l'engagement de principe de la commune pour la prise en charge de 70 à 72 places de crèche supplémentaires dans les nouvelles structures, actuellement à l'étude, dont le groupement assurera la gestion »,

vu le projet de louer le bâtiment et les espaces extérieurs au groupement intercommunal qui assurera l'exploitation des crèches pour les communes membres,

vu le projet de transformation du bâtiment de l'école de la Passerelle en crèche réalisée par le bureau Atelier March, en date du 16 décembre 2019,

vu la demande d'autorisation en procédure accélérée (APA 306 782) acceptée le 10 mars 2020,

vu la durée prévue de ce chantier de transformation et rénovation estimée à 12 mois et qu'un démarrage de celui-ci début juillet 2020 permettra une ouverture en août 2021, les crèches débutant la prise en charge des enfants entre mi-aout et début septembre selon les institutions,

vu que le démarrage des travaux de transformation de cette école en crèche sur le début de l'été 2020 est donc essentiel pour pouvoir répondre aux besoins de prise en charge des enfants en âge préscolaire des communes membres du groupement pour la rentrée 2021,

vu l'exposé des motifs du 11 mai 2020,

vu la séance du Conseil du groupement intercommunal du 6 mai 2020,

vu la délibération acceptée le 12 mai 2020 par le Conseil municipal de la commune de Corsier, relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de 2'800'000 F pour l'aménagement d'un espace de vie enfantine dans les immeubles de Prés-Grange (52 places),

vu le rapport de la commission Bâtiments et logements du 9 mars 2020,

vu le rapport de la séance conjointe des commissions Sociale et des Finances du 12 mai 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

1. De procéder à la transformation de l'école de la Passerelle en crèche, afin de proposer 50 places d'accueil dans le bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 3'615'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De prendre acte qu'une subvention pour la création de places de crèches sera demandée au Fonds intercommunal, ainsi qu'au canton et à la confédération en lien avec l'exploitation et le subventionnement de places de crèche.

5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 54.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

7. D'autoriser le Conseil administratif à conclure un contrat de bail d'une durée de 30 ans pour ce bâtiment et ses espaces extérieurs avec le Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale qui assurera la gestion de la crèche.

8. D'autoriser le Conseil administratif à subventionner 70 places de crèche supplémentaires au sein des nouvelles crèches qui seront gérées par le Groupement intercommunal, étant précisé que la commune subventionne actuellement 56 places.

Ceci fait :

le Conseil municipal
accepte à l'unanimité (19 oui, le Président a voté)
(majorité qualifiée des deux tiers des voix exprimées)

9. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 20-07
Séance du 26 mai 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F, destiné au projet de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m), 31 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 ; ci-après : LAC),

Conformément à l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

vu la délibération 16-35, votée par le Conseil municipal, le 19 décembre 2016, relative à l'ouverture d'un crédit d'études de 1'280'000 F,

vu la délibération 19-11, votée par le Conseil municipal, le 8 mai 2019, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10'504'000 F, destiné au projet d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles situés à la route d'Hermance N° 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos N° 3,

vu le démarrage du chantier fin 2019,

vu le constat de la vétusté des appartements situés dans ces immeubles, de la nécessité de procéder notamment au désamiantage des courettes techniques dans les salles de bains ou les cuisines, lequel implique le déplacement des locataires pendant plusieurs semaines et par conséquent, vu l'opportunité de rénover ces appartements durant leur absence,

vu que la rénovation intérieure des appartements doit se réaliser en parallèle des travaux en cours sur les façades et en toiture,

vu qu'il est impératif que ces travaux soient donc mis en œuvre au plus vite afin de ne pas rallonger la durée du chantier et de permettre aux habitants, majoritairement des ainés, de ne pas souffrir plus que nécessaire de la durée des travaux,

vu l'exposé des motifs du 11 mai 2020,

vu les rapports de la commission Bâtiments et logement des 12 novembre 2019 et 9 mars 2020,

vu les rapports de la commission des Finances des 2 décembre 2019 et 12 mai 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte par 17 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. De réaliser, parallèlement aux travaux d'amélioration et de rénovation de l'enveloppe thermique en cours, les travaux de rénovation des appartements des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3, sur la parcelle N° 8117, plan N° 61, 63 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement complémentaire de 2'700'000 F.

3. De comptabiliser la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Ceci fait :

le Conseil municipal
accepte par 18 oui et 1 abstention (le Président a voté)
(majorité qualifiée des deux tiers des voix exprimées)

4. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 20-08
Séance du 26 mai 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 165'000 F, destiné à la réalisation d'un préau couvert de l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m), 31 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 ; ci-après : LAC),

Conformément à l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

vu la motion 17-03, votée par le Conseil municipal le 20 juin 2017, intitulée « Etude d'aménagement du préau de l'école de la Californie »,

vu le souhait du conseil d'établissement de l'école de Vésenaz de prévoir, dans le cadre de cet aménagement, une surface de préau couvert agrandie permettant de séparer les zones de circulation, des zones de jeux.

vu la délibération 19-07, votée par le Conseil municipal le 11 avril 2019, relative l'ouverture d'un crédit d'engagement de 950'000 F destiné au réaménagement du préau de l'école de la Californie,

vu la réalisation des travaux de réaménagement du préau de l'école de Vésenaz, effectués pendant l'été 2019, lesquels ont intégré l'emplacement prévu pour la création de ce préau couvert supplémentaire, notamment sous l'angle du réseau de récupération des eaux de pluie, du revêtement de sol qui est toujours en attente de finition et de la barrière encore provisoire de protection,

vu la nécessité de créer ce préau couvert et d'effectuer les travaux de gros-œuvre durant les deux mois de vacances scolaires estivales 2020, pour la sécurité des enfants,

vu la demande d'autorisation de construire déposée en novembre 2019 pour la construction d'un préau couvert en béton,

vu l'exposé des motifs du 8 mai 2020,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 mars 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte par 17 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. De procéder à la réalisation d'un préau couvert pour l'école de Vésenaz, situé au 18-24 chemin de La-Californie, sur la parcelle No 7694 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 165'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le 21.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Ceci fait :

le Conseil municipal
accepte à l'unanimité (19 oui, le Président a voté)
(majorité qualifiée des deux tiers des voix exprimées)

6. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 20-09
Séance du 26 mai 2020

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 360'000 F, destiné à des aménagements pour la sécurisation des accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésenaz, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m), 31 et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 ; ci-après : LAC),

Conformément à l'article 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,

vu les accès piétonniers existants et le stationnement sauvage constaté lors des poses et déposes des enfants aux écoles de Collonge et de Vésenaz,

vu les améliorations de la sécurité des accès aux écoles de Collonge et de Vésenaz que ce projet d'aménagement amène,

vu les perturbations de trafic que ces travaux occasionneraient aux abords des écoles de Collonge et de Vésenaz,

vu la nécessité d'aménager les accès piétonniers et d'effectuer ces travaux durant la période de vacances scolaires d'été afin d'éviter la présence des enfants,

vu qu'un report de ceux-ci créerait une incompatibilité avec les planning de mise en œuvre des travaux de rénovation extérieure des immeubles du 95, 97, 99 et 105 route d'Hermance et du 3, 6, 8 et 10 chemin du Grand-Clos, sis dans le même périmètre,

vu l'offre d'honoraires du bureau Batec du 28 février 2020,

vu l'analyse des offres rentrées dans le cadre de l'appel d'offres en procédure « sur invitation »,

vu l'exposé des motifs du 8 mai 2020,

vu le rapport de la commission Routes et infrastructures du 5 novembre 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

1. De procéder aux aménagements routiers afin de sécuriser les accès piétonniers aux écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vésenaz.

2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 360'000 F.

3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.

4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au compte de résultat sous le 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Ceci fait :

le Conseil municipal
accepte à l'unanimité (19 oui, le Président a voté)
(majorité qualifiée des deux tiers des voix exprimées)

6. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Résolution 20-01
Séance du 26 mai 2020

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m^2, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative

Vu l'article 14 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par les communes de Meinier, le 9 novembre 2017 et Collonge-Bellerive, le 21 novembre 2017 et en vigueur depuis le 8 décembre 2018,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud N°29894-515-525, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant notamment les investissements (acquisitions foncières...) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone),

vu l'acte de promesse de vente établi par Me Etienne Jeandin et signé par les parties le 3 mars 2020 et le dossier de mutation/2020, établi par le bureau hkdgéomatique le 7 janvier 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 38'700 F, la parcelle non bâtie N°1949 (après division de la parcelle N°363) feuille 10, de 215 m^2, sise sur la commune de Meinier, propriété du Cercle des Agriculteurs de Genève et environs société coopérative, selon les termes de l'acte de promesse de vente établi par Me Etienne Jeandin, daté du 3 mars 2020 et le dossier de mutation 1/2020 établi le 7 janvier 2020.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Résolution 20-02
Séance du 26 mai 2020

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 790'920 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m^2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m^2, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA

Vu l'article 14 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par les communes de Meinier, le 9 novembre 2017 et Collonge-Bellerive, le 21 novembre 2017 et en vigueur depuis le 8 décembre 2018,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud N°29894-515-525, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant notamment les investissements (acquisitions foncières...) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone),

vu l'acte de vente à terme établi par Me Etienne Jeandin et signé par les parties le 10 mars 2020,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 130'500 F, la parcelle non bâtie N°5181, feuille 84, de 725 m^2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, et, pour un montant de 660'420 F la parcelle non bâtie N°1627, feuille 18, de 3'669 m^2, sise sur la commune de Meinier, propriété de la société Riperco SA, soit un montant total de 790'920 F, selon les termes de l'acte de vente à terme établi par Me Etienne Jeandin, daté du 10 mars 2020.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Résolution 20-03
Séance du 26 mai 2020

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m^2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA

Vu l'article 14 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par les communes de Meinier, le 9 novembre 2017 et Collonge-Bellerive, le 21 novembre 2017 et en vigueur depuis le 8 décembre 2018,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud N°29894-515-525, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant notamment les investissements (acquisitions foncières...) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone),

vu l'acte de vente à terme établi par Me Etienne Jeandin et signé par les parties le 10 mars 2020 et le dossier de mutation 54/2019 établi par le bureau hkdgéomatique le 30 octobre 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 mai 2020,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant total de 38'520 F, la parcelle non bâtie N°10001 (après division de la parcelle N°8692), feuille 85, de 214 m^2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la société Riperco SA, selon les termes de l'acte de vente à terme établi par Me Etienne Jeandin, daté du 10 mars 2020 et le dossier de mutation 54/2019 établi le 30 octobre 2019.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal

Motion : COVID-19 : agissons pour notre tissu économique et associatif

Auteur(s) : Membres du bureau du Conseil municipal (Mme Ruth Zwyssig-Vesti, MM. Darius Azarpey et Marc Falquet)
Date de dépôt : 14.05.2020
Séance du Conseil municipal : 26 mai 2020
Numéro : M20-01

Constatant :

- Que la situation sanitaire liée au coronavirus soumet les personnes physiques et morales à des directives fédérales strictes ;
- Que lesdites situations et directives menacent financièrement un nombre important d'acteurs économiques et associatifs de la commune ;
- Qu'aucune des commissions existantes dans cette législature, n'a vocation à l'heure de la reprise de l'activité politique à travailler sur le thème de l'environnement économique ;

Souhaitant :

- Mener une analyse approfondie des conséquences de la pandémie sur les activités commerciales et associatives de la commune ;
- Proposer des solutions pérennes aux acteurs du tissu économique et associatif, capables de permettre une reprise des activités dans les meilleures conditions que possible ;

Le Conseil municipal décide de :

- Constituer une commission *ad-hoc* « COVID-19 Economie et associations » issue des membres du Conseil municipal de la prochaine législature, de formuler des propositions concrètes pour aider/faciliter la sortie de la crise sanitaire et la reprise des activités économiques et associatives sur notre commune.

  Demander aux conseillers municipaux de la législature 2020-2025, lors du Conseil Municipal d'installation du 2 juin 2020, de confirmer cette commission ad hoc, de nommer ses membres et d'élire un président.

- Demander que cette commission lui revienne avec ses propositions dans un délai raisonnable.

Motion acceptée à l'unanimité (18 oui).

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

› COMPTES 2019

› Présentation au Conseil municipal

› 26 mai 2020

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- **Résultat**
  - Compte de résultat échelonné 2019
  - Evolution des charges et produits de fonctionnement (2009 à 2019)

- **Revenus**
  - Revenus par Natures
  - Constats relatifs aux revenus fiscaux
  - Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2010-2019)
  - Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2010-2019)

- **Charges**
  - Charges par Natures

- **Investissements**
  - Dépenses d'investissement, patrimoine administratif et financier

- **Dettes**
  - Dettes

- **Conclusion**
  - Commentaires sur le résultat

RESULTAT

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

		Comptes 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart 2019 C - B
(1)	**Charges d'exploitation**	**27'616'802**	**31'382'732**	**29'962'877**	**- 1'419'855**
	30 Charges de personnel	6'958'898	7'522'208	7'266'197	- 256'011
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	7'340'698	9'205'516	8'913'312	- 292'204
	33 Amortissements du patrimoine administratif	2'179'392	3'647'129	2'033'053	- 1'614'076
	35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	622		622	622
	36 Charges de transfert	11'137'192	11'007'879	11'749'692	741'813
	37 Subventions redistribuées				
(2)	**Revenus d'exploitation**	**30'157'530**	**26'708'626**	**33'080'851**	**6'372'225**
	40 Revenus fiscaux	28'415'363	25'149'119	31'040'261	5'891'142
	41 Patentes et concessions				
	42 Taxes	956'743	875'393	1'158'246	282'853
	43 Revenus divers	785	1'000	41'621	40'621
	45 Prélévements sur les fonds et financements spéciaux	54'844		66'645	66'645
	46 Revenus de transfert	729'794	683'114	774'078	90'964
	47 Subventions à redistribuer				
(3) = (2)-(1)	**Résultat d'exploitation**	**2'540'728**	**- 4'674'106**	**3'117'974**	**7'792'080**
(4)	34 Charges financières	2'133'349	2'530'591	2'114'658	- 415'933
(5)	44 Revenus financiers	8'043'137	7'629'390	7'712'780	83'390
(6) = (5)-(4)	**Résultat financier**	**5'909'788**	**5'098'799**	**5'598'122**	**499'323**
(7) = (3)+(6)	**RESULTAT OPERATIONNEL**	**8'450'517**	**424'693**	**8'686'855**	**8'262'162**
(8)	38 Charges extraordinaires	3'503'171		2'713'357	2'713'357
(9)	48 Revenus extraordinaires			- 2'073'347	- 2'073'347
(10) = (9)-(8)	**RESULTAT EXTRAORDINAIRE**	**- 3'503'171**		**- 4'786'704**	**- 4'786'704**
(7)+(10)	**RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS**	**4'947'345**	**424'693**	**3'929'392**	**3'504'699**

EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS ET DU RESULTAT DE 2009 À 2019

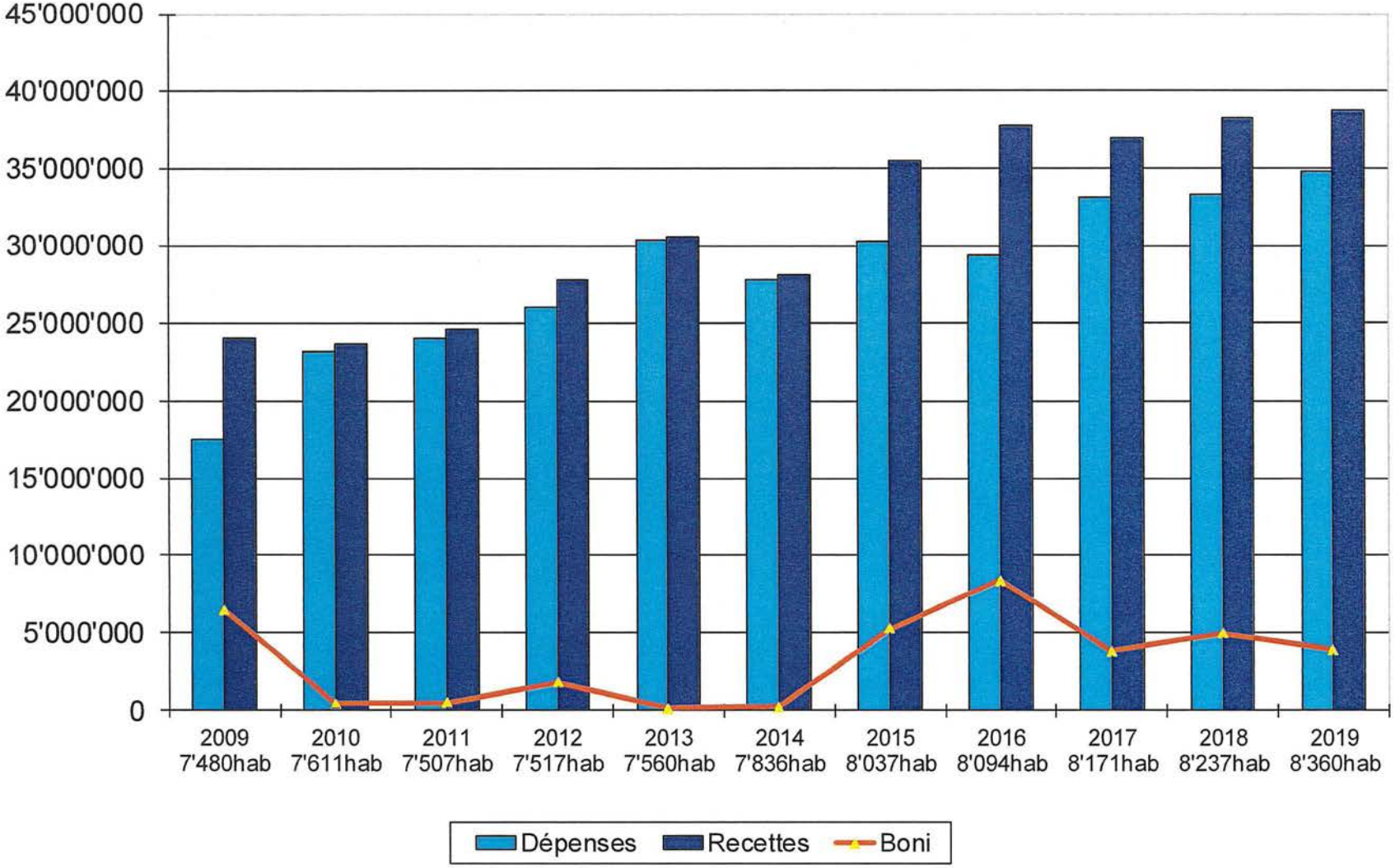

REVENUS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

REVENUS PAR NATURES

Désignation des natures	COMPTES 2018		BUDGET 2019		COMPTES 2019		VARIATION 2019 C - B	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	28'415'363	74.3%	25'149'119	73.1%	31'040'261	78.7%	**5'891'142**	**23%**
42 Taxes	956'743	2.5%	875'393	2.5%	1'158'246	2.9%	**282'853**	**32%**
43 Revenus divers	785	0.0%	1'000	0.0%	41'621	0.1%	**40'621**	**4062%**
44 Revenus financiers	8'043'137	21.0%	7'629'390	22.2%	7'712'780	19.6%	**83'390**	**1%**
45 Prélévements sur les fonds et financements spéciaux	54'844	0.1%	-	0.0%	66'645	0.2%	**66'645**	**100%**
46 Revenus de transfert	729'794	1.9%	683'114	2.0%	774'078	2.0%	**90'964**	**13%**
47 Subventions à redistribuer		0.0%	-	0.0%	-	0.0%	**-**	**-**
48 Revenus extraordinaires		0.0%	-	0.0%	-2'073'347	-5.3%	**-2'073'347**	**-**
49 Imputations internes	44'900	0.1%	44'900	0.1%	720'243	1.8%	**675'343**	**1504%**
Total revenus	**38'245'567**	**100.0%**	**34'382'916**	**100.0%**	**39'440'527**	**100.0%**	**5'057'611**	**15%**

CONSTATS RELATIFS AUX REVENUS HORS IMPUTATIONS INTERNES

› Les revenus sont supérieurs de CHF 4'382'268, soit 13 % par rapport au budget, les explications principales sont :

› **(40) Revenus fiscaux** : augmentation de CHF 5'891'142 en comparaison avec les recettes prévues au budget, soit 23 % de plus :

▪ Production impôt 2014-2018 estimée PP	+ 2'611'906
▪ Production impôt 2014-2018 estimée PM	+ 459'558
▪ Taxation définitive 2005-2013 PP	+ 2'077'095
▪ Production impôt 2019 estimée PP	+ 443'041
▪ Production impôt 2019 estimée PM	+ 110'012
▪ Autres éléments	+ 189'530

EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PP

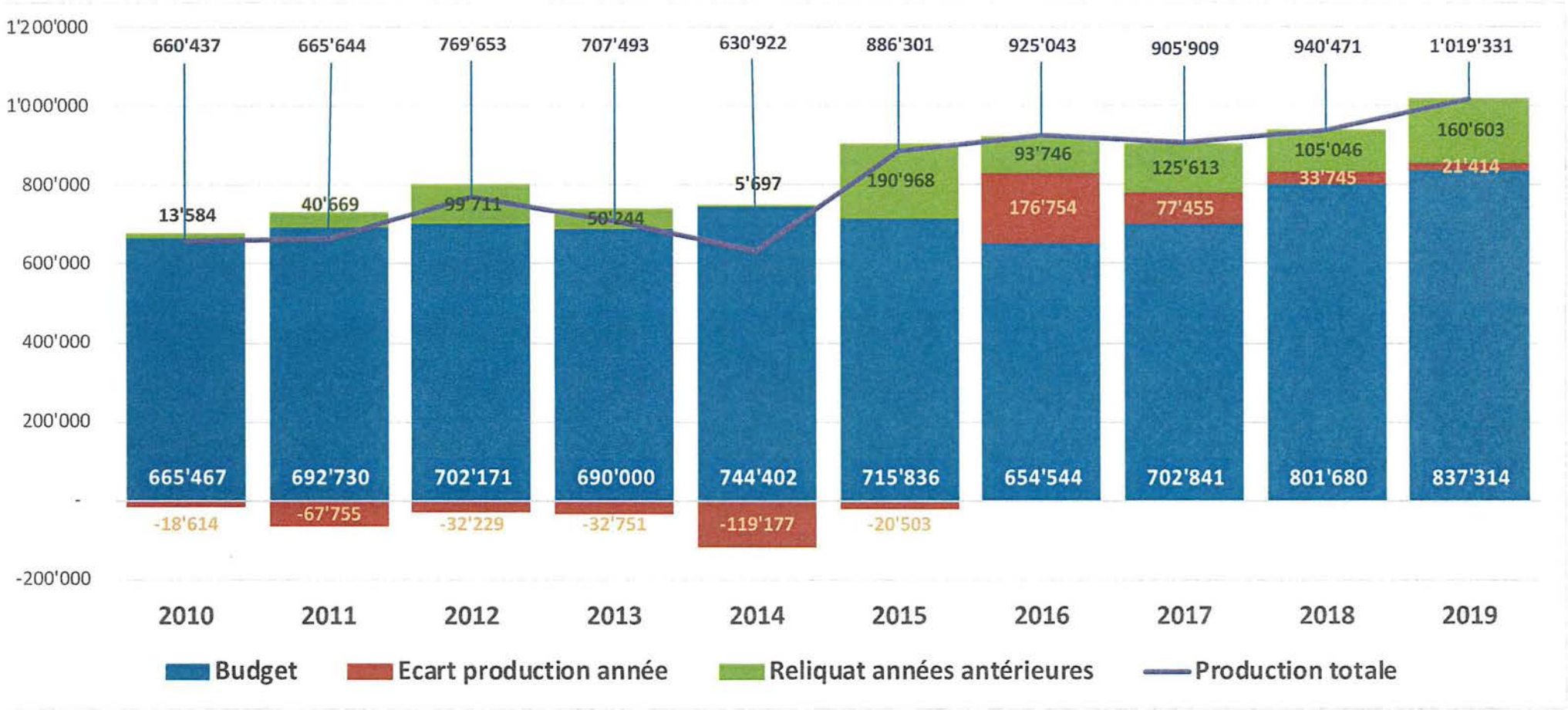

EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PM

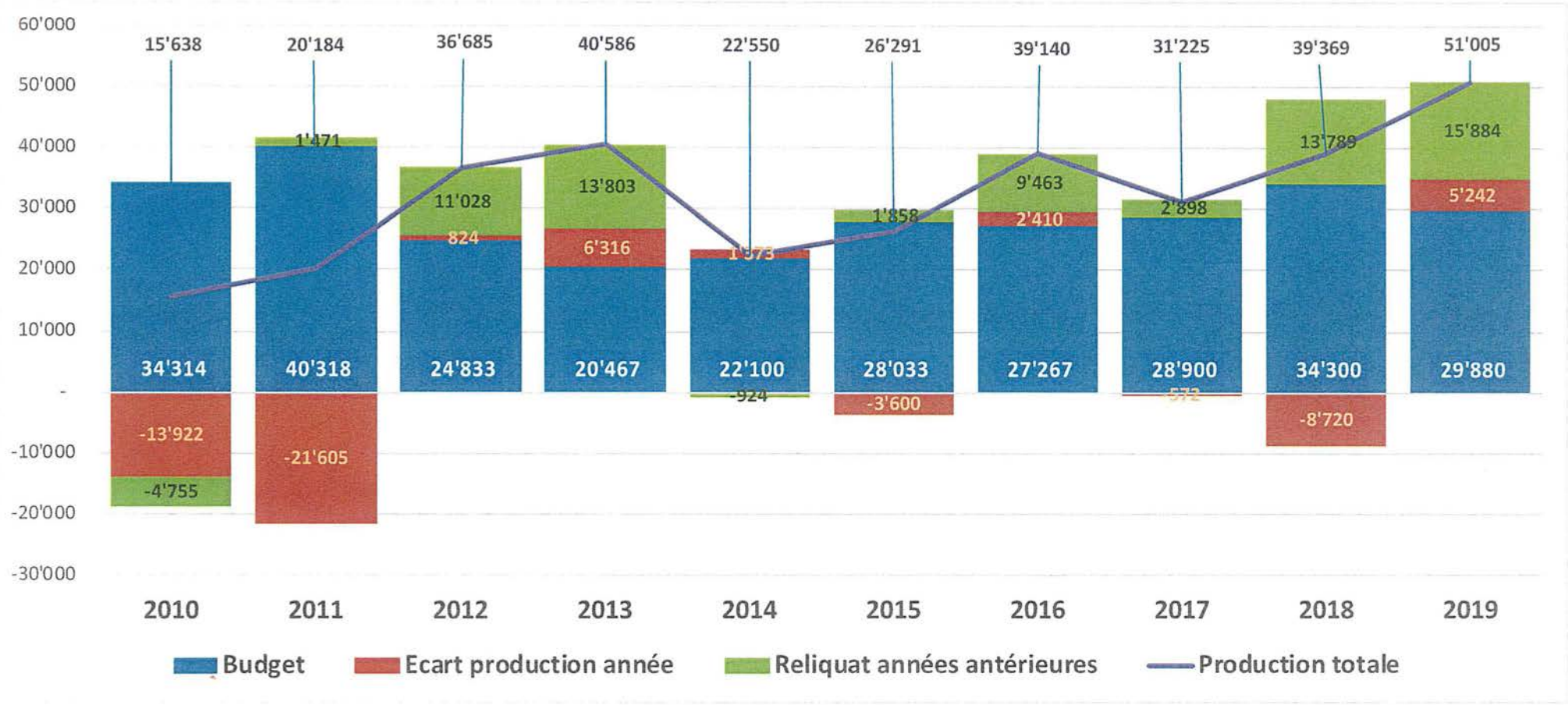

CHARGES

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

CHARGES PAR NATURES

Désignation des natures	COMPTES 2018		BUDGET 2019		COMPTES 2019		VARIATION 2019 C - B	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	6'958'898	20.9%	7'522'208	22.2%	7'266'197	20.4%	**-256'011**	**-3%**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitat.	7'340'698	22.0%	9'205'516	27.1%	8'913'312	25.1%	**-292'204**	**-3%**
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'179'392	6.5%	3'647'129	10.7%	2'062'294	5.8%	**-1'584'835**	**-43%**
34 Charges financières	2'133'349	6.4%	2'530'591	7.5%	2'114'658	6.0%	**-415'933**	**-16%**
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	622	0.0%	-	0.0%	622	0.0%	**622**	**100%**
36 Charges de transfert	11'137'192	33.4%	11'007'879	32.4%	11'749'692	33.1%	**741'813**	**7%**
37 Subventions redistribuées		0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	-
38 Charges extraordinaires	3'503'171	10.5%	-	0.0%	2'713'356	7.6%	**2'713'356**	-
39 Imputations internes	44'900	0.1%	44'900	0.1%	720'243	2.0%	**675'343**	**1504%**
Total charges	**33'298'222**	**100.0%**	**33'958'223**	**100.0%**	**35'540'374**	**100.0%**	**1'582'151**	**5%**

INVESTISSEMENTS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PA ET DU PF

PA

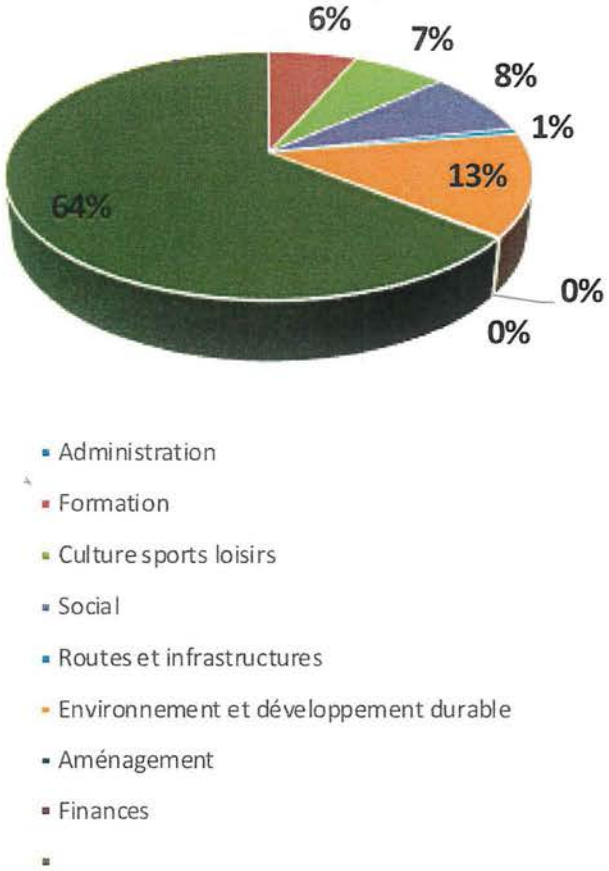

PA

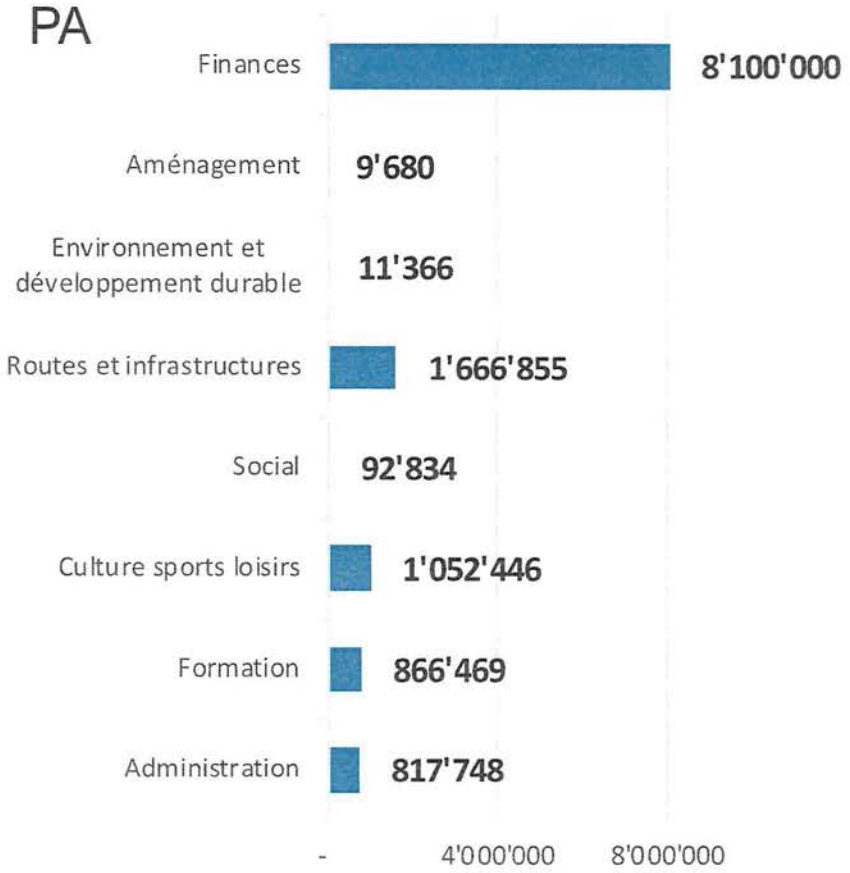

	PA	PF	PA+PF
Total des investissements réalisés	**12'617'398**	**7'666'023**	**20'283'421**
Investissements prévus au plan quinquennal	**18'549'047**	**13'146'000**	**31'695'047**
Proportion de réalisation	**68%**	**58%**	**64%**

DETTES ET ENGAGEMENTS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

DETTES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Date	Créancier	Échéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.2018	Taux	Échéance intérêts	Intérêts 2019	Amortissement annuel	Solde au 31.12.2019
			Fr	Fr	%		Fr	Fr	Fr
IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"									
27.07.1994	UBS SA	02.08.2023	1'669'500	333'500	1.60%	trim.	5'410	83'500	250'000
27.07.1994	BCGE	13.11.2025	2'087'000	2'087'000	0.90%	trim.	18'783	0	2'087'000
			3'756'500	**2'420'500**			**24'193**	**83'500**	**2'337'000**
IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"									
02.09.1998	BCGE	17.10.2025	**7'700'000**	**7'700'000**	**0.88%**	**trim.**	**68'701**	**0**	**7'700'000**
IMMEUBLES LOCATIFS "Pré-de-la-Croix 6-8"									
22.02.2007	BCGE	23.05.2022	**4'110'000**	**4'110'000**	**1.50%**	**trim.**	**62'506**	**0**	**4'110'000**
* **QUADRILATERE - COLLONGE CENTRE**									
29.06.2015	UBS SA	31.01.2020	10'950'000	10'950'000	0.25%	trim.	27'375	0	10'950'000
29.06.2015	UBS SA	15.09.2023	10'950'000	10'950'000	0.25%	trim.	27'375	0	10'950'000
			21'900'000	**21'900'000**			**54'750**	**-**	**21'900'000**
TOTAL GENERAL			**37'466'500**	**36'130'500**			**210'150**	**83'500**	**36'047'000**

* *Intérêts activés jusqu'à l'achèvement du projet / prévu d'être transféré à la fondation immobilière communale (quadrilatère)*

CONCLUSION

COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Boni de 3'929'392. Montant a été attribué en totalité à la réserve conjoncturelle

› Ce résultat positif est dû à la hausse des revenus fiscaux en lien avec les années antérieures, aux économies de charges, aux amortissements complémentaires et au changement de méthode de comptabilisation de l'impôt à la source.

Budget 2019	**424'693**
Revenus fiscaux PP et PM 2004-2018	5'148'559
Revenus fiscaux PP et PM 2019	742'583
Autres revenus	564'473
Economies de charges	1'835'788
Amortissements extraordinaires	-2'713'357
Changement de méthode de comptabilisation de l'impôt à la source	-2'073'347
Comptes 2019	**3'929'392**

Les investissements du patrimoine administratif réalisés par la commune pour améliorer ses infrastructures ont été autofinancés, tout comme les investissements du patrimoine financier.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

› Décisions CA art 48m LAC et mesures COVID-19

› Présentation à la Commission des Finances

› 12 mai 2020

DÉCISIONS CA

DECISIONS CA

- **Mise en œuvre de la délibération D20-04 votée par le CM le 03.02.2020 et relative à la prolongation du cautionnement communal de la dette de 10'950'000 F transférée à la FICB dans le cadre de la cession à titre de dotation de la parcelle n°9778 (Quadrilatère I)**

- 06 avril 2020

- Décision : suite à la suspension des délais référendaires, autorisation d'exécuter la délibération D20-04 et de la déclarer urgente au motif que l'exécution ne devait souffrir d'aucun retard dû à un référendum.

- Suite : finalisation du contrat de prêt BCGe // FICB, signature du cautionnement communal et fixation du taux définitif le 22.04.2020 pour 1.20% sur 25 ans. Pour mémoire le taux envisagé et présenté lors de la délibération au CM était de 1.40%

DECISIONS CA

- **Mise en œuvre de la délibération D20-05 votée par le CM le 03.02.2020 et relative à la constitution des 3 droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur les parcelles N°s 8083, 9446 et 9447 (partiellement) au profit du Chantier Naval de Corsier Port SA.**

- 15 avril 2020

- Décision : suite à la suspension des délais référendaires, autorisation d'exécuter la délibération D20-05 et de la déclarer urgente au motif que l'exécution ne devait souffrir d'aucun retard dû à un référendum.

- Suite : finalisation des actes relatifs à la constitution des DDP, signature des actes prévue le 20 mai 2020. Possibilité pour le superficiaire de débloquer son financement de travaux.

MESURES COVID-19

MESURES COVID-19

- **Exonération des loyers commerciaux des locataires de la Commune, charges et frais accessoires pour 2 mois**

- CA du 29 avril 2020

- Concerne les loyers, charges, parkings, dépôts et enseignes, ainsi que les DDP (Marronniers et Corsier-Port)

- Impact : baisse de revenus de **349'000 CHF**

MESURES COVID-19

- **<u>Exonération taxes terrasses, emplacements marchés et emprises domaine public (travaux)</u>**

- Communiqué du Conseil administratif du 25.03.2020
- Concerne les terrasses restaurants, les marchands ambulants et les entreprises occupant le domaine public durant des travaux

- Impact : baisse de revenus estimée de 10 à 12'000 CHF

- **<u>Remboursement des cartes CFF non utilisées</u>**

- Remboursement des cartes achetées, non utilisées et retournées

- Remboursements faits 1'800 CHF – à venir estimé 2'000
- + baisse des ventes depuis début mars : estimation perte de recettes de 10'000 CHF

MESURES COVID-19

- **Achats de fournitures et matériels en lien avec la gestion de la pandémie**

- Acquisition de poubelles, plexiglas, matériels informatiques – dépensé 13'000 CHF estimé final 18 à 20'000 CHF

- Acquisitions de masques, gants, produits désinfectants, gels, stylos réception, lunettes de protection – dépensé 12'000 CHF – estimé final 20 à 25'000 CHF
- Vidéo streaming séances du CM – en cours de 3 à 5'000 CHF

- **Prise en charge des repas pour les collaborateurs en poste**

- Remboursement des repas en cas de service entre le 20.03 et 03.05.2020, dépense de 5'000 CHF

MESURES COVID-19

- **Communication – soutien aux restaurateurs**
- Flyers COVID et flyers soutien restaurateurs + distribution 9'000 CHF

- **Dons associations ou institutions en charge de l'aide**
- Médecins sans frontières, colis du cœur, Croix rouge 19'000 CHF

- **Aide alimentaire directe aux communiers**
- Bons d'achats Migros en compensation absence aide restaurants scolaires 7'500 CHF

- **Maintien salaire aux jeunes auxiliaires en taux horaire**
- Concerne Epicentre (jeunes pour concerts) et désherbeurs voirie 5'000 CHF

AUTRES IMPACTS COVID-19

- Baisse des réservations de salles communales, estimation 8 -10'000 CHF

- Incidence production impôt PP et PM 2020

- 1ère estimation de l'impact budgétaire 2020 :
  - Recettes -380'000 CHF
  - Dépenses + 95'000 CHF

  - Soit un écart budgétaire de 475'000 CHF